

Rapport d'activité 2009 du SAP

SAP : an 5

En juin 2008 nous avions 250 adhérents. A fin 2009 nous sommes près des 300 membres. Alors que les autres syndicats perdent des membres et cherche un remède à leur politique dans la course aux fusions, le SAP augmente chaque année d'une cinquantaine de membres. Même si tout n'avance pas aussi vite que souhaité, nous nous approchons, lentement mais sûrement, du but. En 2009 nos plus belles victoires, c'est en défendant les collègues que nous les avons eues.

Reconnaissance syndicale

Nous pensions que 2009 allait enfin nous apporter la décision juridique de la reconnaissance que la Poste nous refuse. La justice suisse n'est pas aussi rapide et nous attendons encore la décision du Tribunal Administratif Fédéral. Celui-ci a tout de même pris avec sérieux notre demande, puisque nous venons de recevoir sa décision de passer de 3 à 5 juges fédéraux pour juger de notre demande de reconnaissance. Nous espérons que la décision tombera avant notre assemblée générale du 6 février 2010. Nous avons aussi décidé d'attendre la réponse du TAF avant de déposer notre plainte pour boycott et discrimination devant un tribunal civil.

Contributions au fonds de solidarité

Nous avons entamé fin 2008 une démarche pour avoir accès aux comptes du fonds de solidarité alimenté par les employés de la Poste et de ses sociétés n'étant pas membres des 2 syndicats reconnus. Ce sont les déductions (de 3.50 à 10.-) déduites de votre salaire chaque mois. Là aussi nous avançons lentement mais sûrement. A l'état actuel nous avons appris que les 2 syndicats Transfair et Communication ne verse rien dans ce fonds, mais y puise de l'argent pour financer leurs cours de formations internes. Cet aspect choquant a interpellé le Tribunal du Travail que nous avons saisi. Nous attendons également une réponse prochainement. Faut-il voir dans cette « manne providentielle » de plus d'un million de francs, l'attitude conciliante des partenaires sociaux de la Poste ?

Défense des membres et assistance juridique

En 2009 nous avons accompagné une dizaine de collègues pour des problèmes avec leurs supérieurs ou la Poste. Et CHAQUE FOIS nous avons obtenu gain de cause. Il n'est donc pas obligatoire d'être un syndicat avec des dizaines de milliers de membres pour défendre efficacement les employés, il suffit d'être déterminé. Nous avons aussi pu compter sur l'aide de notre avocat Me Christophe Tafelmacher, ainsi que celle de la protection juridique Protekta. Nous ne pouvons que vous conseiller de souscrire une police auprès de cette dernière. Les membres du SAP bénéficient d'un tarif spécial.

Politique postale

Dans l'attente des débats parlementaires sur la nouvelle législation postale qui auront lieu en 2010 nous avons observé le lancement de l'initiative sur la banque postale du syndicat de la Communication avec scepticisme. En effet l'initiative ressemble plus à un écran de fumée qu'à une réponse aux vraies questions de l'avenir du Réseau postal. On démantèle le service

universel, on fait du réseau une coquille vide et on croit le sauver avec un simple financement. Nous avons aussi suivi avec interrogation le feuilleton à la tête de l'entreprise, avec les démissions du directeur général et de plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Personnel de nettoyage

C'est dans la catégorie la moins aisée de la Poste Suisse que l'on a assisté au manœuvre les plus honteuses pour maximiser les profits : les nettoyeuses. InfraPost SA a cherché 2 astuces pour moins payer le personnel déjà le plus mal payé. Premièrement InfraPost SA a modifié les contrats individuels des nettoyeuses nettoyant dans d'autres offices que leur lieu de service afin de ne plus payer les frais de déplacement, en infraction au code des obligations. Une simple demande, faite au bon endroit, a permis à une nettoyeuse de récupérer près de 4000.- francs d'indemnité par année. On peut s'étonner que les autres syndicats n'aient pas levé le petit doigt. La raison est peut-être à chercher dans le chapitre sur le fonds de solidarité expliqué plus haut...

Deuxièmement InfraPost, afin de ne plus payer les heures supplémentaire à plein tarif, ou avec le 25% légal de supplément, a essayé de faire signer un 2^{ème} contrat (d'auxiliaire), pour les heures supplémentaires, au personnel concerné. Là aussi les autres syndicats ont brillé par leur silence.

Réseau et Vente

Les offices de la région genevoise ont connu une série de hold-up en 2009. Après une période de mise en place de mesures de sécurité accrues, la Poste les a annulées, mettant en danger la vie de nos collègues. Nous avons écrit à la direction de la Poste pour dénoncer ce manque.

Comme dit précédemment, il ne se passe pas une année sans que la Poste biffe une des prestations postales dans son catalogue à disposition de la clientèle des bureaux de poste. Quand nous n'aurons plus de prestations à vendre, il sera plus facile de fermer les bureaux de poste. Et une banque postale ne servira à plus rien.

C'est aussi à Réseau et Vente que l'on trouve le personnel le plus docile à la Poste. La Poste a demandé à tous les responsables d'offices de poste de venir travailler dimanche soir 3 janvier 2010, pour un release informatique sans grande importance. Et pratiquement tous ont accepté sans rechigner. La culture de la lutte a encore du travail à faire.

Postmail

La Poste a signé une nouvelle convention collective pour les distributeurs de journaux, avec Communication, Transfair et Comedia. Nous avons écrit à la Poste pour manifester notre intérêt à signer cette convention.

Postcolis

Les facteurs colis sont souvent mal lotis avec le calcul de leurs heures de travail. Ce calcul est trop opaque et le personnel a le sentiment d'être lésé. Nous avons également découvert une

base colis qui, pour payer moins son personnel, a triché sur l'indemnisation de la distribution des catalogues. Là aussi nous n'avons pu aller plus loin à défaut d'avoir trouvé un facteur concerné d'accord de dénoncer le cas.

Syndicat Autonome des Postiers

janv.-10